



**DÉCISION N° 27.040 en date du
18/03/2024
PORTANT COMPOSITION DU JURY
du concours sur titres en vue du
recrutement de 10 Assistants Socio-
Educatifs (emploi d'éducateur spécialisé)**

La Directrice du Centre Départemental de l'Enfance de la Moselle,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 93-101 du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'accès des ressortissants des Etats Membres de la Communauté Economique Européenne autres que la France à certains corps de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif.

Vu la décision n°26.982 portant ouverture d'un concours sur titres portant ouverture d'un concours sur titres, en vue du recrutement de 10 assistants socio-éducatifs (emplois d'éducateur spécialisé) F/H, et notamment son article 6,

DÉCIDE

Article 1 :

La sélection des candidats est confiée à un jury composé de 4 membres. Les membres sont nommés par la Directrice, Chef d'établissement.

Le jury est composé comme suit :

- Madame Caroline PARIS, Directrice du Centre Départemental de l'Enfance de la Moselle, Présidente du jury,
- Madame Stéphanie REMIATTE, Directrice de l'ODAS 57,
- Monsieur Emmanuel KLOPFENSTEIN, Cadre socio-éducatif au REMM de Nancy,
- Monsieur Frédéric BARTOLOMUCCI, ASE ES 2^{ème} grade au CDE.



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.